

## Conditions particulières de vente aux grossistes

### Prix

Les prix catalogue ne sont valables que pour la Suisse et le Liechtenstein. Tous les prix sont fournis à titre indicatif. La facture est établie aux tarifs en cours le jour de la livraison. Seuls les grossistes certifiés GDP et les grossistes pharmaceutiques reconnus comme tels par Pfizer AG peuvent bénéficier des prix de gros, à condition que leurs commandes dépassent CHF 50 000.

### Livraison

Alloga AG, Buchmattstrasse 10, 3401 Burgdorf

### Facturation / encaissement

Pfizer AG, Schärenmoosstrasse 99, 8052 Zurich

### Revente

Les clients sont tenus de remettre ou de revendre nos articles de marque dans leur emballage original intact. Les emballages hospitaliers désignés comme tels ne peuvent être vendus qu'à des hôpitaux.

### Retours

Remboursement intégral / remplacement de toute la marchandise

- Erreurs de livraison de la part de Pfizer AG ou dues à Alloga AG
- Bris et dommages pendant le transport
- Emballages, spécialités ou lots de spécialités incriminés, retirés pour des raisons de sécurité liée aux médicaments
- En cas d'expiration de la marchandise en stock d'une première commande, Pfizer AG garantit un droit de retour intégral.

Remplacement d'une partie de la marchandise

- Médicaments dont la date d'expiration n'excède pas 12 mois : remplacement de 80% de la marchandise.  
Le montant de la marchandise de remplacement est calculé sur la base du prix de fabrique du médicament.

Pas de remboursement / pas de marchandise de remplacement

- Les médicaments périmés dont la date d'expiration excède 12 mois
- Les emballages qui ne sont pas en parfait état, qui sont salis, endommagés ou entamés
- Tous les autres cas que ce règlement ne mentionne pas

Les retours de notre assortiment sont éliminés dans les règles et le respect de l'environnement, sans aucun frais à votre charge.

Par principe, le retour de marchandise doit être effectué conformément aux modalités de livraison.

Il est de la responsabilité des prestataires selon LAMal de respecter les dispositions à l'obligation de répercuter les rabais (art. 56, al. 3 et 3bis LAMal ; art. 76a ss LAMal). Ils doivent également se conformer à l'obligation de transparence (art. 56 LPT ; art. 10 OITPT).

Lieu d'exécution et for juridique : Zurich. Pfizer AG se réserve par ailleurs le droit de poursuivre l'acheteur devant toute autre juridiction compétente, en particulier au siège ou au domicile de celui-ci.